

1) Provinces	Nombre de producteurs ayant reçu des versements	2) Montants payés \$
Terre-Neuve	22	18,635
Île-du-Prince-Édouard	711	221,450
Nouvelle-Écosse	228	129,585
Nouveau-Brunswick	371	110,675
Québec	3,015	1,345,910
Ontario	14,046	4,979,455
Manitoba	8,534	1,992,530
Saskatchewan	13,051	2,328,655
Alberta	10,291	2,450,215
Colombie-Britannique	187	56,675
CANADA	50,456	13,633,785

LA SUBVENTION À LA CANADIAN PROTEIN PELLETS LTD.

Question n° 649—M. Mazankowski:

1. A-t-on accordé une subvention industrielle à la *Canadian Protein Pellets Ltd.* de Saskatchewan et, dans l'affirmative, quel en est le montant?
2. Quand le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il reçu la demande de subvention et quand l'a-t-il approuvée?
3. A-t-on demandé un sursis d'utilisation pour la subvention et, dans l'affirmative, pourquoi?
4. Quand la demande de sursis a-t-elle été faite?
5. Quand a-t-on accordé le sursis demandé?
6. Quels sont les principaux actionnaires et administrateurs de cette société?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Aucune subvention n'a été versée, mais une offre de \$215,000 a été faite et acceptée.

2. Date de la demande: le 29 décembre 1969. Date de son approbation: le 19 août 1970.

3. Oui, étant donné que la société ne pouvait se procurer du matériel.

4. Le 30 septembre 1970.

5. Aucune prorogation n'a été accordée.

6. Les renseignements fournis par les entreprises au cours de l'étude des demandes par le gouvernement demeurent confidentiels.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES IMPORTATIONS D'AGNEAU ET DE PORC

Question n° 559—M. Godin:

Le Canada a-t-il importé en 1970 et en 1971 de la viande d'agneau ou de la viande de porc et, dans l'affirmative, a) en quelles quantités, b) de quels pays?

(Le document est déposé.)

• (1410)

QUESTIONS ORALES

LES RESSOURCES NATURELLES

LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—LES REVENDICATIONS DES PROVINCES ATLANTIQUES ET DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une

question qui fait suite au communiqué sur les droits miniers sous-marins publié par les gouvernements des quatre provinces atlantiques et du Québec affirmant que ces droits appartiennent aux provinces. Quelle est l'attitude du gouvernement du très honorable représentant, eu égard à ce communiqué et à la revendication de ces droits formulée par ces provinces?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme dont j'ai pris connaissance seulement cinq minutes avant mon entrée à la Chambre. Il émanait du premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui me faisait savoir qu'ils avaient adopté certaines positions dont ils étaient prêts à discuter avec moi. Je leur répondrai certes que je suis disposé à tenir des discussions de cette nature, dès que la chose leur conviendra.

L'hon. M. Stanfield: Le communiqué indique qu'il y a eu affirmation de droits et prétention à tous les bénéfices. Le premier ministre nous dirait-il si son gouvernement accepte cette position des cinq provinces qui revendiquent pour ainsi dire tous les avantages des droits miniers sous-marins?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien vu dans le télégramme au sujet de pleins avantages, bien qu'on y parle de la propriété des ressources. Le chef de l'opposition a peut-être raison au sujet des discussions qui ont eu lieu; je n'y ai pas participé. Mais j'ai l'impression que les provinces sont prêtes à discuter de certaines responsabilités fédérales et, sauf erreur, des bénéfices ou avantages qui les accompagneraient. Je n'en sais pas plus, cependant, que ce qu'en dit le télégramme.

L'hon. M. Stanfield: Sans vouloir m'engager dans une discussion avec lui ou le provoquer, mon très honorable ami dirait-il s'il ne voit pas dans cette affirmation des droits de propriété une prétention à tous les avantages? C'est pour cela que j'ai posé la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, la question ainsi posée constitue un raisonnement plutôt qu'une question.

M. John Lundrigan (Gander-Twillington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Depuis quelques années qu'on parle de la question des droits miniers sous-marins, le premier ministre dirait-il si le gouvernement a préparé une série de propositions ou de contre-propositions pour faire suite au projet initial de partage des bénéfices et va-t-il les présenter aux provinces et aux Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Depuis que nous avons fait connaître notre position aux provinces en novembre 1968, j'ai rencontré les premiers ministres provinciaux à maintes reprises et le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a fait autant avec ses homologues provinciaux. Dans chaque cas, nous nous sommes dits prêts à considérer cette position comme un point de départ et à la mettre en négociation. Les provinces en ont été avisées de diverses manières. En outre, les provinces de l'Atlantique ont fait quelques tentatives pour adopter une position commune avec la province de Québec. Mais elles n'ont jamais indiqué aussi clairement que maintenant leur volonté de discuter avec nous, et je ne puis que m'en réjouir.